

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 07 MARS 2024

Le 07 Mars 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> Mars 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SONNI, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme SCOTTO DI LUZIO	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. LAPARLIERE Adjoint
M. CROMER	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme DALCIN Conseillère M <sup>ale</sup>
Mme GOFFREDI	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BASQUE	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M <sup>al</sup>
Mme BOUDEAU	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. CADRET	Conseiller Mal	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M <sup>ale</sup>
M. SANS	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. SEGUIN, MICHELON et SETTIER, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

### **RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD**

#### **371 - OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires**

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire des collectivités de plus de 3 500 habitants.

Le DOB doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif de l'exercice.

Il est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la commune, en tenant compte des projets ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Le Budget Primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population lesparraine, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2024, ainsi que la situation financière locale.

#### **Le contexte international et national**

A l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Toutefois, la baisse des taux d'intérêts a été amorcée dans certains pays émergents, et semble s'opérer, dans le courant 2024, pour les économies développées.

Au plan national, avec une croissance plus résiliente qu'attendue, avec un ralentissement de l'inflation qui devrait se poursuivre, le rétablissement des finances publiques, bien que lent, est engagé.

Les principaux chiffres macro-économiques de la Loi de Finances 2024 sont les suivants :

- Une croissance à + 1,4 % ;
- Un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 % contre + 4,9 % en 2023 ;
- La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027 ;

En 2024, le déficit public s'améliorerait par rapport à 2023 et atteindrait - 4,4 % du PIB, conformément au Programme de stabilité 2023-2027. Avec une prévision de croissance établie à 1,4 %, l'amélioration du déficit s'expliquerait principalement par la sortie progressive des mesures temporaires de lutte contre la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien aux plus fragiles.

Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est celle prévue dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP 2023-2027).

Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de **0,5 %** à l'inflation.

### Le contexte législatif

Dans ce contexte, l'État, par le vote de la Loi de Finances (LFI) 2024, a pris des mesures impactant les collectivités, à savoir :

- 320 millions d'€ supplémentaires pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) portant ainsi le montant total à 27,2 milliards d'€ ;
- La revalorisation de certaines dotations spécifiques : dotation pour les titres sécurisés (DTS) portée à 100 millions d'€, dotation de soutien aux aménités rurales (anciennement dotation « biodiversité ») portée également à 100 millions d'€ ;
- La création d'un nouveau zonage, nommé France Ruralités Revitalisation (FRR), remplaçant anciennement les ZRR (Zone de Revitalisation Rurale), à compter du 1er juillet 2024 et prévoyant des exonérations fiscales supplémentaires pour les sociétés privées nouvellement créées ;

### Le contexte local

Lesparre Médoc, ville Sous-Préfecture du territoire, ville de centralité, consacrent près de 25% de son budget communal, tant en investissement qu'en fonctionnement, à ces charges territoriales.

Les choix ambitieux opérés par la municipalité, depuis plusieurs années, garantissant la santé financière de la Ville, ont permis et vont permettre le développement de nouvelles politiques publiques et de nouveaux projets sur notre territoire. Vous trouverez ci-dessous l'évolution des résultats du Budget Communal depuis 2021 :

	2021	2022	2023
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	6 122 749,58 €	6 562 625,40 €	7 158 174,67 €
Recettes	6 447 735,76 €	7 125 258,47 €	7 630 164,26 €
Résultat de l'exercice	324 986,18 €	562 633,07 €	471 989,59 €
<b>Investissement</b>			
Dépenses	1 255 095,93 €	1 520 537,95 €	1 688 489,79 €
Recettes	930 462,29 €	1 587 215,44 €	2 370 491,81 €
Résultat de l'exercice	-324 633,64 €	66 677,49 €	682 002,02 €

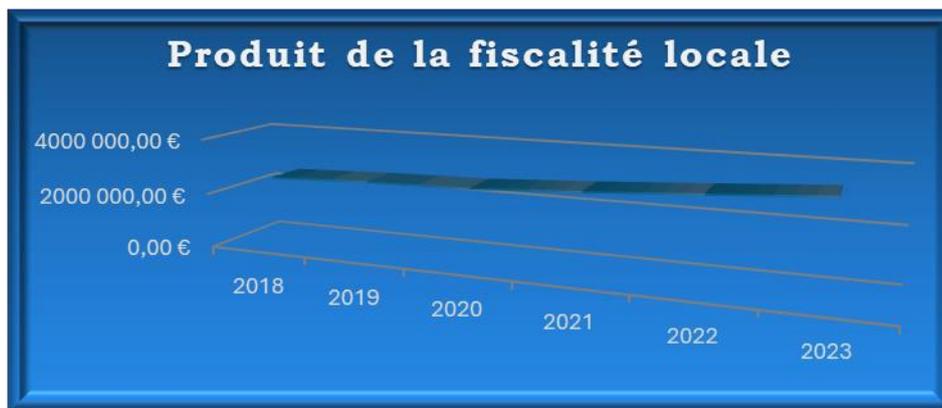
Après quatre années d'autofinancement des investissements communaux avec pour objectifs principaux la réduction de l'endettement et une nouvelle capacité d'investissement, la collectivité a totalisé un désendettement de **2 000 000 €** réduisant ainsi le ratio d'endettement par habitant à **676 €** et passant sous la moyenne nationale de notre strate, à savoir **779 €**. La ville de Lesparre a actuellement une capacité de désendettement de 8,5 années, bien en deçà du seuil d'alerte des 11-12 ans.

Au cours de deux prochains exercices, 2024-2025, la volonté politique d'investissement est ciblée sur la revalorisation du centre bourg et plus particulièrement la réfection de la rue commerçante Jean Jacques Rousseau, qui se prolongerait par un nouvel aménagement de la place Gambetta et de l'espace de l'Équerre.

Pour financer ces opérations structurantes, le recours à l'emprunt sera nécessaire.

Concernant la fiscalité, l'année 2021 a marqué le début de la suppression, en trois étapes, de la taxe d'habitation sur les résidences principales, votée dans la Loi de Finances 2020. L'année 2023 a vu la disparition totale de cette taxe pour l'ensemble des foyers. Il est à rappeler que dans le cadre de cette réforme, le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties est venu s'ajouter au taux communal, le portant ainsi à **41,24 %**.

Les dernières augmentations des taux d'imposition votées par le conseil municipal remontent à 2019 pour + **1,5 %**, 2022 pour + **1,2 %** et 2023 pour + **2%**. Pour 2024 les orientations budgétaires n'incluent pas d'augmentation des taux.



## Les orientations budgétaires 2024

### Budget principal – Commune

#### Section de fonctionnement

Elle s'équilibrerait à **7 660 000 €**. L'excédent de **1 057 134,85 €** constaté au compte administratif 2023 sera repris.

Dépenses : Depuis plusieurs années déjà, l'objectif de l'ensemble des services municipaux est la rigueur, afin de contenir les dépenses et ce, malgré le contexte actuel économique inflationniste auquel ils doivent faire face. Toutefois, une valorisation du patrimoine territorial sera opérée, principalement en interne par la mise en œuvre du savoir-faire technique de nos agents, par l'exécution de travaux en régie. Afin de doter les services techniques de la ville de meilleures conditions de travail, les anciens abattoirs seraient réhabilités en pôle technique, en mettant à profit leurs compétences.

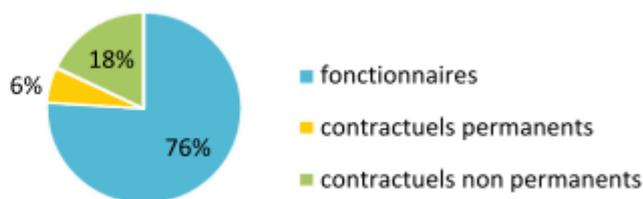
À cet effet, pour ce budget de fonctionnement 2024, il sera pris en compte une légère hausse des dépenses à caractère général qui s'élèveraient à **2 050 000 €**.

Les charges de personnel seraient budgétées à hauteur de **3 550 000 €** intégrant le traditionnel Glissement Vieillesse Technicité ainsi que les décisions gouvernementales quant à la revalorisation des indices de rémunération (*5 points appliqués à l'ensemble des filières au 1er janvier 2024*). En 2023, plusieurs réorganisations de service ont été initiées offrant, aux concitoyens, une meilleure qualité de service publique. Pour l'heure, en 2024, il n'est pas envisagé de recrutement.

Vous trouverez ci-dessous, par catégorie, la répartition des effectifs employés par la collectivité en 2022 issue du bilan social 2023 :

### 100 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

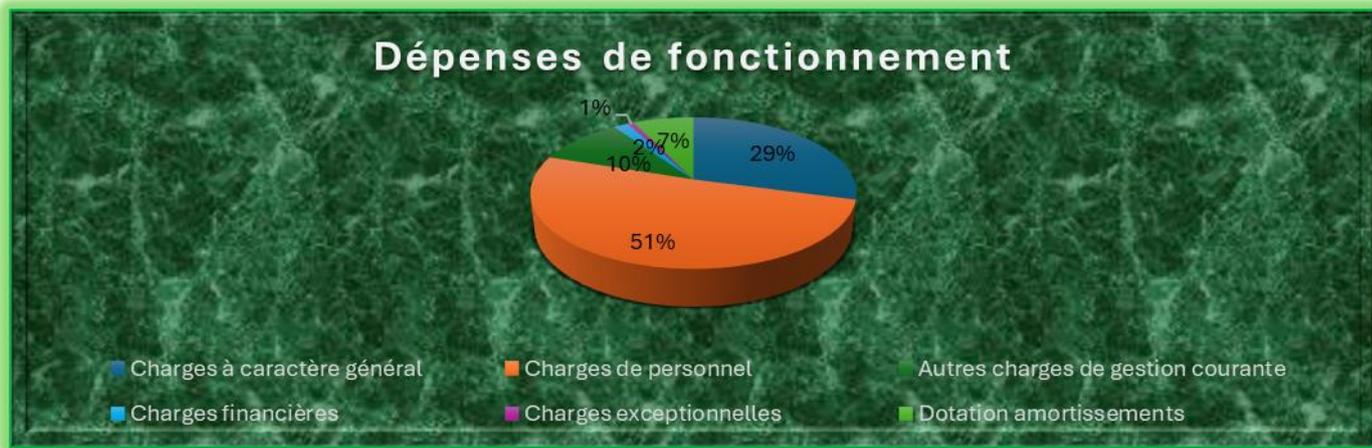
- > 76 fonctionnaires
- > 6 contractuels permanents
- > 18 contractuels non permanents



Comme en 2023, le montant des subventions versées aux associations s'établirait à **140 000 €**.

Par une formation diplômante d'un agent au sein du Centre Communal d'Action Sociale, ce service social s'est professionnalisé. De plus, afin de pérenniser les actions en cours, la participation annuelle de la commune serait augmentée à hauteur de **210 000 €**.

Vous trouverez ci-dessous la répartition des dépenses de fonctionnement prévisionnelles du Budget Primitif 2024 :



Recettes : Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement pour les collectivités dont l'enveloppe globale a été augmentée dans la Loi de Finances 2024, la prudence sera toujours de rigueur. La notification de cette dotation n'a, à ce jour, pas été transmise par les services de l'État. Les dotations et participations seraient donc inscrites à hauteur de **1 700 000 €**.

Toujours par principe de prudence, le produit fiscal des taxes ménages serait inscrit au budget prévisionnel pour **3 300 000 €**. Le produit des services, redevances et ventes diverses serait prévu à **520 000 €**.

#### Section d'investissement

Elle s'équilibrerait à hauteur de **2 100 000 €**. Les nouvelles dépenses d'équipement s'établiraient à **1 400 000 €**. Elles concerneraient principalement :

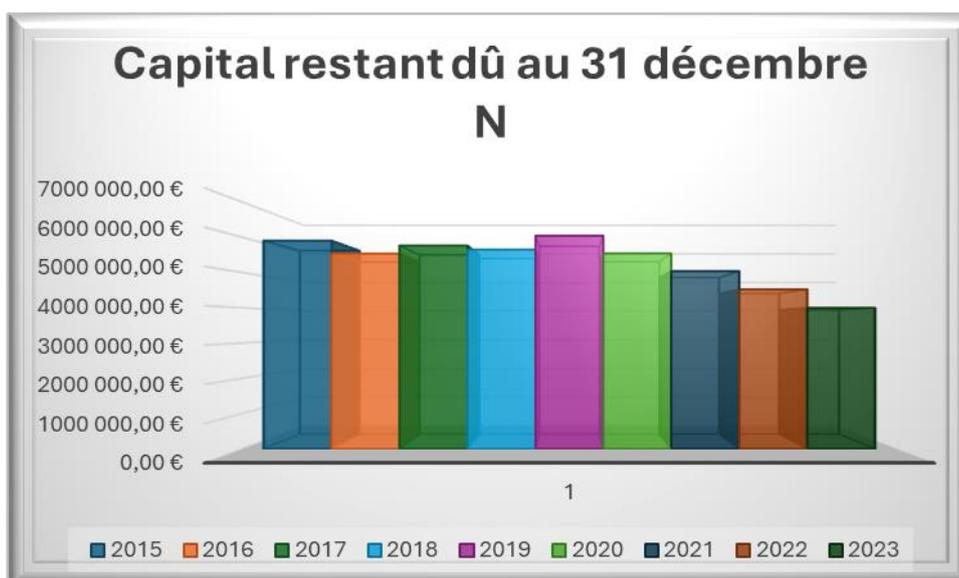
- *Le remplacement des vitreries (3ème tranche) de l'école Maurice Beaugency,*
- *Le renouvellement de matériels techniques et véhicules – services techniques,*
- *La dotation en nouveaux fauteuils du cinéma municipal,*
- *L'extension de la vidéoprotection (1ère tranche) aux entrées de ville,*
- *Le programme de voirie 2024 – Rue Jean Jacques Rousseau,*

Pour mémoire, les restes à réaliser de 2023 s'établissent à **104 944,40 €** en dépenses. Ils se composent essentiellement de l'acquisition d'une épareuse et du solde du programme de voirie 2023.

Les recettes d'investissement, nécessaire à l'équilibre des dépenses d'équipement, intégreront essentiellement de l'autofinancement, des subventions des partenaires institutionnels (État, Conseil Régional et Conseil Départemental) mais également la taxe d'aménagement perçus sur les permis de construire délivrés.

Comme évoqué précédemment, le budget primitif serait équilibré avec recours à l'emprunt, à hauteur de **300 000 €**. Au 1er janvier 2024, le capital restant dû s'établissait à **4 000 432,99 €**, soit **676 €/habitant**. Le montant de l'annuité en 2024 s'élèverait à **651 091,58 €**.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution du capital restant dû au 31 décembre N depuis 2015 :



## Budget annexe - Eau

Lors du conseil municipal de décembre 2023, il a été voté une augmentation des tarifs de l'eau pour l'année 2024, à savoir, + 4% sur la part variable et + 2% sur l'abonnement annuel. Le budget annexe de l'eau, pour cette année, intégrera donc ces éléments.

La section d'exploitation s'équilibrerait à **1 780 000 €**. Le résultat constaté au compte administratif 2023, à savoir l'excédent de **319 609,62 €** sera intégré.

Les dépenses réelles s'établiraient à **1 340 000 €**, comprenant notamment **160 000 €** de charges de personnel. Les charges à caractère général à hauteur de **360 000 €**, le reversement de la part Assainissement de l'eau facturée aux abonnés pour **680 000 €**, les redevances dues à l'Agence de l'Eau pour **110 000 €** constituent également ces charges de fonctionnement.

La facturation de l'eau aux abonnés serait estimée à **1 350 000 €** et constitue essentiellement les recettes réelles d'exploitation. Les prestations de service, à savoir, des frais liés aux nouveaux branchements d'eau ainsi que des frais annexes d'ouverture et/ou de fermeture de compteurs, se chiffraient à **50 000 €**.

La section d'investissement s'équilibrerait à **730 000 €**. Les nouvelles dépenses d'équipement seraient programmées à hauteur de **460 000 €**. Elles incluraient principalement :

- *L'extension du réseau Défense Incendie dans les hameaux,*
- *La réfection du dôme du château d'eau du Champ de Foire,*
- *Les travaux de renouvellement des canalisations AEP – secteur Saint Trélody – Chemin des Anes,*

Pour mémoire, les restes à réaliser, en dépenses, de 2023, s'établissent à **40 832,50 €**. Ils se composent de la maîtrise d'œuvre et les travaux de réfection d'alimentation en eau potable pour la première tranche du secteur de Saint Trélody/Fongrouse ainsi que le Chemin du Grand Pouyeau.

Pour le financement de ces dépenses, un emprunt de **100 000 €** serait contracté. L'autofinancement, à hauteur de **430 000 €**, ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisé de **193 685,99 €** contribueraient également à l'équilibre de ces dépenses.

Au 1er janvier 2024, l'encours de la dette se monte à **659 869,86 €** avec une annuité, pour 2024, de **70 000 €**.

## Budget annexe - Assainissement

À l'identique du budget annexe de l'eau, il a été voté, lors du dernier conseil municipal, en décembre 2023, une augmentation des tarifs de l'assainissement collectif de **4 %** sur la part variable eau assainie et de **2 %** sur l'abonnement annuel. Le budget annexe de l'assainissement intégrera, pour l'année 2024, ces éléments.

La section d'exploitation s'équilibrerait à **1 100 000 €**. Le résultat constaté au compte administratif 2023, à savoir l'excédent de **211 672,22 €**, sera intégré.

Les dépenses à caractère général se porteraient à **270 000 €**. Les charges de personnel pour **155 000 €**, le reversement des taxes à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour **60 000 €** et les charges financières (*remboursement des intérêts des emprunts*) pour **22 700 €** constitueraient également les dépenses réelles d'exploitation.

Les recettes réelles d'exploitation se chiffraient à **880 000 €** et se composeraient majoritairement de la vente d'eau assainie aux usagers, des redevances de raccordement au tout à l'égout et de la participation de l'Agence de l'eau aux diagnostics permanents et périodiques.

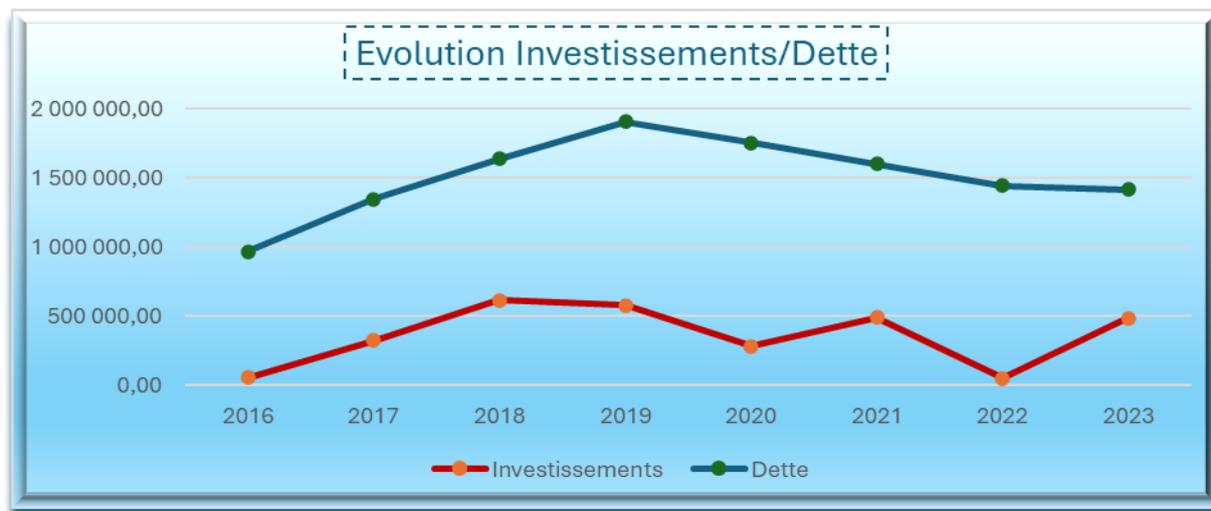
La section d'investissement s'équilibrerait à **790 000 €** intégrant le déficit de 2023 de **144 704,55 €**. Les nouvelles dépenses d'équipement seraient programmées à hauteur de **380 000 €**. Elles porteraient principalement sur :

- *Les travaux sur la station d'épuration : automatisation, récupération du tamis,*
- *Les travaux de raccordement aux eaux usées – programmation diverse,*

Pour mémoire, les restes à réaliser de 2023, en dépenses, s'établissent à **60 296,05 €**. Ils se composent de la maîtrise d'œuvre et les travaux d'assainissement pour la première tranche sur le secteur de Saint Trélody/Fongrouse et un renouvellement de pompe.

Concernant la dette, le capital restant dû au 1er janvier 2024 s'établit à **1 416 250,09 €**. Le montant de l'annuité en 2024 s'élèvera à **158 293,90 €**.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution des dépenses d'équipements par rapport au capital restant dû de la dette :



Les recettes nécessaires au financement de ces dépenses seraient essentiellement l'autofinancement composé des amortissements et du prélèvement sur la section de fonctionnement pour **580 000 €**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

**PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

**Acte télétransmis au contrôle de légalité**

Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20240307-371-DE

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

Publié ou notifié le 11/03/2024



**Pour copie conforme  
Le Maire**

**Bernard GUIRAUD**